



# CRE

## Guide de financement de CREation : Subvention de l'Apprentissage par l'Expérience

### Résumé du projet

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui vise à soutenir des projets fondés sur les points forts, axés sur la communauté et dirigés par des jeunes au sein de communautés à travers le Canada. Les mouvements et les collectivités de jeunesse, locaux ou intégrés, peuvent soumettre une demande de financement pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant des services novateurs de mentorat, de formation et de renforcement des capacités.

Le programme d'Apprentissage par l'expérience offrira une subvention, pouvant aller jusqu'à 20 000 dollars, à des projets, des mouvements et des organisations à but non lucratif dirigés par de jeunes Autochtones. Chaque année, notre Cercle consultatif de la jeunesse Autochtone sélectionne les domaines où les besoins sont émergents en fonction des lacunes qu'ils constatent dans la communauté et dont ils entendent parler par leurs pairs.

L'Apprentissage par l'expérience consiste à *apprendre par la pratique*. Il s'agit d'une approche qui met l'accent sur l'apprentissage par l'expérience directe, la réflexion et l'engagement actif. Il implique des activités pratiques qui permettent aux jeunes participants d'acquérir des connaissances, de développer des compétences et de comprendre en se plongeant dans des situations réelles et en encourageant les jeunes à participer activement, à expérimenter et à interagir avec leur environnement.

### Priorités en matière de subvention

La priorité est de soutenir ces catégories :

- Les mouvements et collectivités Autochtones locaux
- Les mouvements ayant de l'expérience dans la gestion de programmes et de projets, mais qui souhaitent passer à un niveau supérieur ou essayer quelque chose de nouveau.
- Les mouvements, dont l'échelle et la portée, sont appropriées pour la subvention fournie (c.-à-d. que les chiffres et la fréquence de l'engagement sont raisonnables pour la subvention demandée).
- Les mouvements multidimensionnels (c'est-à-dire qui ne se limitent pas à une seule activité et qui visent à améliorer le bien-être en général).

### Domaines d'intervention du projet

Les projets retenus devront répondre aux critères suivants :

#### Être sur le territoire

Les projets offrent aux groupes de jeunesse l'occasion de participer à des programmes et à des activités d'apprentissage sur le terrain. Il peut s'agir de stages de chasse, d'apprentissage de la langue traditionnelle sur le territoire, de rapprochement avec les parents des plantes et des animaux, d'accès aux pratiques cérémonielles traditionnelles et d'activités physiques telles que le canoë/kayak et l'escalade).

## Réunir la communauté

Les projets visent à rassembler les jeunes et la communauté par le biais de programmes, de rassemblements, d'événements communautaires, de fêtes, etc.

## Améliorer les espaces pour les jeunes

Les projets permettent aux jeunes de créer des espaces où ils se sentent chez eux. Il s'agit d'activités telles que la peinture, la rénovation, la plomberie, etc. Les projets éligibles dans cette catégorie ne comprennent que les espaces communautaires (par exemple, un centre d'accueil pour les jeunes).

## Apprendre à connaître différentes communautés

Les projets sont axés sur le déplacement des jeunes dans d'autres communautés et/ou villes. Il peut s'agir d'échanges (où des jeunes de deux communautés différentes ont l'occasion d'apprendre ensemble) ou de donner à un groupe l'occasion d'explorer et d'apprendre au sein d'une autre communauté. Les frais de voyage sont inclus dans cette catégorie.

## Se réapproprier des pratiques traditionnelles

Les projets donnent aux jeunes l'accès aux pratiques traditionnelles pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à la revitalisation et à la réappropriation de ces pratiques au sein de la communauté. Parmi les exemples de pratiques traditionnelles, on peut citer : le tatouage traditionnel, le chant guttural, les groupes de tambours, les accouchements, etc.

## Renforcer les compétences

Les projets portent sur les possibilités offertes aux jeunes d'acquérir des compétences leur permettant d'accroître leurs capacités et leurs ressources. Il peut s'agir de programmes de compétences de vie (comme la cuisine), de programmes d'emploi par l'expérience (comme des programmes de mentorat ou des placements) et/ou d'autres opportunités qui permettent aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences et d'accroître leurs capacités.

## Admissibilité

Le financement sera accordé prioritairement aux mouvements de jeunesse locaux composés d'un minimum de trois jeunes Autochtones.

**Remarque : dans le cadre de ce programme, le CRE définit les Autochtones comme les membres inscrits ou non inscrits des Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.**

Les groupes et projets admissibles sont les suivants :

- Les mouvements et collectifs de jeunesse informels/locaux
- Les mouvements de jeunesse structurés dont le budget d'organisation est inférieur à 750 000 dollars.
- Les Conseils jeunesse

Groupes et projets non admissibles :

- Les particuliers
- Les projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dont la majorité des dirigeants ont plus de 30 ans)
- Les organisations non Autochtones

- Les projets se déroulant hors du Canada
- Les sociétés et entreprises à but lucratif
- Les groupes dont le budget organisationnel est supérieur à 750 000 dollars.

## Dépenses non admissibles

Le CRE ne financera PAS de projets de nature politique ou impliquant la distribution de substances (alcool, tabac non traditionnel, marijuana, substances illicites, etc.) Le CRE ne financera pas non plus les projets ou les activités se déroulant à l'étranger.

## Processus d'évaluation

Les demandes seront examinées par un Comité de subvention communautaire composé de membres du Cercle consultatif, de membres de la communauté, de jeunes autochtones et d'autres spécialistes. Tous les membres doivent avoir de l'expérience dans la gestion de programmes et d'initiatives, dans la supervision de projets et dans l'offre de soutien communautaire. 100 % des membres du comité d'examen seront autochtones et au moins 75 % seront des jeunes.

## Développement des capacités

Tous les mouvements subsidiés devront participer à des ateliers de formation et de développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la rédaction de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel du CRE avec qui ils auront des réunions individuelles tout au long du projet.

## Rapports et évaluation

Les bénéficiaires devront fournir deux rapports sur leurs projets.

**Vérification à mi-parcours (6 mois après le début du projet)** : Les bénéficiaires se réuniront en ligne avec un membre du personnel de CREation pour discuter des défis rencontrés et des résultats obtenus. Les bénéficiaires communiqueront les informations relatives aux dépenses budgétaires, aux activités achevées et à l'audience des jeunes.

**Rapport final (2 mois après la fin du projet)** : Les bénéficiaires soumettront un rapport d'évaluation qui comprendra un rapport sur le budget final (le montant dépensé), des données sur le nombre de participants ayant bénéficié du projet, des données sur le temps consacré au projet, ainsi qu'un rapport narratif sur le projet. Le rapport final durera entre 3 et 7 heures. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le mois suivant le début de leur projet.

## Supervision financière et tutelle

Les candidats de plus de 18 ans dont la candidature a été retenue n'ont pas besoin d'un administrateur/fiduciaire externe et, s'ils sont sélectionnés, ils recevront directement les fonds de la

subvention.

Les candidats sélectionnés âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un organisme local à but non lucratif ou à un membre de la communauté de confiance âgé de plus de 18 ans en tant qu'administrateur de la subvention. Cet administrateur peut être une personne que les candidats connaissent déjà ou bien le CRE peut les aider à trouver une organisation ou un membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un contrat d'administrateur qui garantisse que les jeunes seront soutenus.

>>[ICI](#)<< vous trouverez la définition d'administrateur du CRE

## Versement des fonds

La CRE ne fait pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par le biais d'un virement bancaire ou d'un dépôt direct via Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les trois semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

## Calendrier

Étapes	Calendrier
Début des inscriptions	1er août 2023
Date limite d'inscription	31 août 2023
Communication des résultats	31 oct. 2023
Date de début du projet	1er nov. 2023
Vérification à mi-parcours	4 - 15 mars 2024
Date de fin du projet	31 août 2024
Remise du rapport final	31 oct. 2024

Sauf indication contraire, toutes les dates limites sont fixées à 23 h 59 (heure du Pacifique).

## Questions

Les candidats ne doivent pas hésiter à poser des questions au CRE. Veuillez envoyer un courriel à [gwen@canadianroots.ca](mailto:gwen@canadianroots.ca) pour contacter un membre de l'équipe.

